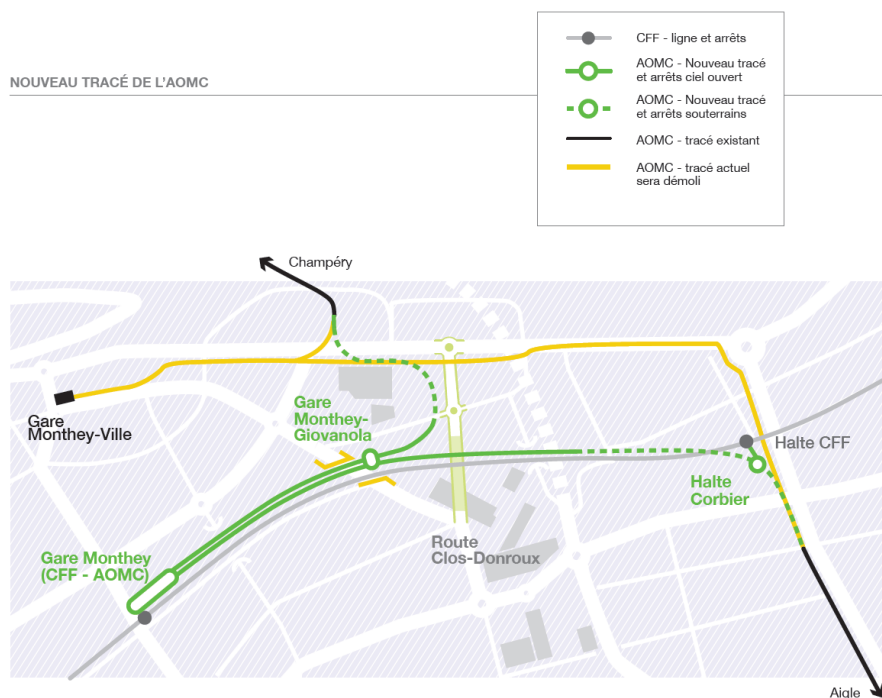


## Communiqué de presse

Aigle, le 9 décembre 2019

La procédure du dossier de sécurisation du tracé de l'AOMC entre Collombey-Muraz et Monthey est suspendue afin d'apporter des améliorations au projet. En effet, pour répondre favorablement à certaines demandes de riverains et aux compléments exigés par les services cantonaux et fédéraux, les Transports publics du Chablais (TPC), les communes et le canton ont décidé de suspendre la procédure en cours. Le début des travaux sera décalé de 2020 à 2022.

Pour rappel, déposé en mars 2018 à l'OFT, le dossier de sécurisation du tracé de l'AOMC implique la mise en site propre du chemin de fer, la démolition des voies sur la route et la construction d'un tracé indépendant pour le train. Le projet propose de réaliser une nouvelle voie depuis le carrefour du Corbier à Collombey jusqu'à la gare de Monthey. D'une longueur de 2.2 kilomètres, il passera en dessous de la voie CFF à la hauteur de la gare de Collombey où sera également réalisée une nouvelle halte souterraine. Une nouvelle gare, Monthey-Giovanola, verra le jour pour desservir le quartier des Dailles et de Clos-Donroux. L'accès aux grands magasins sera également assuré par cet arrêt. La ligne continuera ensuite jusqu'à Monthey. La connexion avec la Vallée d'Illeze se fera à la future gare de Monthey-Giovanola.



« La suspension d'un projet d'une telle envergure afin de répondre aux attentes de la population n'est pas exceptionnelle. Il n'y a aucune remise en question fondamentale du projet » explique Grégoire Praz, Directeur des TPC.

Les principales demandes concernent des améliorations touchant l'environnement telles que les nuisances sonores de la nouvelle route, la protection des eaux souterraines et le déplacement de la zone de gestion des matériaux (hors des quartiers habités) durant les travaux. Des aménagements visant à optimiser la mobilité douce autour du projet et le confort des voyageurs et des riverains seront entrepris, notamment par l'adaptation du passage inférieur et des rampes piétonnes de la gare de Monthey-Giovanola.

Malgré cette suspension, les discussions entre les TPC et les personnes ayant fait opposition se poursuivront afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

La sécurisation de la ligne AOMC est devisée à CHF 150 millions. Son financement est déterminé par le biais d'une convention signée par l'OFT, le Canton du Valais, les communes de Monthey et de Collombey-Muraz ainsi que par les TPC. La Confédération s'est ainsi engagée à soutenir ce projet à hauteur de 85%, soit CHF 127.5 millions, le canton pour CHF 15.75 millions, la commune de Monthey pour CHF 4.5 millions et celle de Collombey-Muraz pour CHF 2.25 millions.

**Pour plus d'information :**

Jacques Melly, Chef du dpt de la mobilité, du territoire et de l'environnement du Canton du Valais (027 606 33 00)

Stéphane Coppey, Président de Monthey, (079 290 92 40)

Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz (079 260 52 64)

Grégoire Praz, Directeur des TPC SA (079 736 00 65)

## Communiqué de presse

### Dépôt du dossier de la sécurisation de l'AOMC à Berne

[Berne, le 15 mars 2018] **Le projet de sécurisation de l'AOMC (Aigle- Ollon-Monthey-Champéry) a franchi une nouvelle étape aujourd'hui à Berne avec le dépôt officiel des plans auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) par une délégation conduite par le Conseiller d'Etat Jacques Melly et le Président des Transports Publics du Chablais (TPC) Frédéric Borloz.**

Aujourd'hui, 15 mars 2018, une délégation chablaisienne s'est rendue à Berne pour déposer les plans du nouveau tracé de l'AOMC entre Collombey et Monthey. Emmenée par le Conseiller d'Etat valaisan Jacques Melly, la délégation était composée de Frédéric Borloz, Président des TPC, Stéphane Coppey, Président de Monthey, Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz, Grégoire Praz, Directeur des TPC et Grégoire Favre, le chef de projet. Le dossier (11 mètres linéaires de plans, notes de calculs et rapports) a été remis à l'OFT directement à la responsable de l'infrastructure et membre de la direction Anna Barbara Remund.

Ce projet est devisé à 150 millions de francs. La clé de répartition est actuellement en cours de finalisation. La Confédération s'est engagée à soutenir le projet à hauteur de 85%, le solde sera réparti entre le Canton du Valais et les communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Pour rappel, la sécurisation de la traversée de Collombey et de Monthey est devenue une nécessité avec l'accroissement de l'urbanisation entre ces deux localités. L'augmentation du trafic routier, celle des vélos et des piétons entraînent une cohabitation de plus en plus risquée avec l'AOMC. La mise en site propre du chemin de fer, soit la démolition des voies sur la route et la construction d'un nouveau tracé indépendant pour le train, permettra de s'affranchir de cette situation.

Dans ce milieu fortement bâti, la meilleure variante pour une mise en site propre est de créer un nouveau tronçon entre le carrefour du Corbier sur la Commune de Collombey-Muraz et la gare CFF de Monthey. Cette nouvelle ligne longera les voies CFF. A la hauteur de l'ancienne usine Giovanola, une nouvelle halte TPC verra le jour pour la desserte du quartier des Dailles et des centres commerciaux. C'est également à cette halte que la ligne de Champéry sera nouvellement raccordée avec une tranchée couverte.

Aujourd'hui avec le dépôt du dossier auprès de l'Office fédéral des transports, la procédure d'approbation des plans est officiellement lancée. Le projet sera mis à l'enquête dans les communes de Collombey-Muraz et de Monthey dès la fin avril pour une durée de 30 jours. Les partenaires du projet, à savoir les TPC, le Canton du Valais et les communes de Monthey et de Collombey organisent des pavillons d'information pour le public ouverts dès le 20 avril prochain.

En parallèle, l'OFT vérifiera si le projet correspond aux prescriptions techniques et du droit. Les offices concernés de la Confédération et les services du Canton du Valais seront également consultés. Le processus devant aboutir à l'autorisation de construire est évaluée à environ 18 mois. Le permis de construire est donc attendu début 2020.

#### **Pour plus d'information :**

*Une conférence de presse sera organisée pour l'ouverture des pavillons d'exposition.*

*La documentation technique précise sur le projet sera mise à disposition à ce moment.*

Jacques Melly, Chef du dpt de la mobilité, du territoire et de l'environnement du Canton du Valais (027 606 33 00)

Frédéric Borloz, Conseiller national, Président du CA des TPC SA, Président de Chablais Agglo (079 204 43 30)

Stéphane Coppey, Président de Monthey, Président de la Fédération des communes valaisannes (079 290 92 40)

Yannick Buttet, Président de Collombey-Muraz (079 260 52 64)

Grégoire Praz, Directeur des TPC SA (079 736 00 65)